BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 19 mai 2017	***N° 2017-314***

Convocation du 12 mai 2017
Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 19 mai 2017**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de la nature**	***N° 2017-314***

Eysines - 13ème édition du Raid des maraîchers : samedi 3 juin 2017 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

---

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Eysines organise, depuis treize ans, la mise en œuvre et l'organisation de la manifestation du « Raid des maraîchers » dont les objectifs sont le soutien à l'activité maraîchère et aux circuits de commercialisation courts, la valorisation du patrimoine naturel et historique de la vallée de la Jalle, la sensibilisation environnementale des citoyens eysinais et de l'ensemble de la Métropole, l'organisation d'un parcours sportif et ludique valorisant les circulations douces. Les maraîchers et producteurs de la vallée des Jalles invitent les participants à visiter leur exploitation.

La 13ème édition du Raid des maraîchers aura lieu le samedi 3 juin 2017.

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune d'Eysines. Elle figure dans le contrat de codéveloppement 2015-2017 sous la fiche action n° C031620011-17.

1 – Bilan 2016 du Raid des maraîchers

Le bilan 2016 fait état d'une fréquentation en hausse avec 1700 participants, adultes et enfants confondus. Les stands de producteurs locaux ont servi plus de 600 repas.

L'origine géographique des participants se décompose comme suit (en %) :

- Commune d'Eysines : **59,51 %**
- Métropole Bordelaise : **94,89 %**
- Gironde : **99,86 %**
- National : **0,14 %**

2 – Programme de la 13e édition du Raid des maraîchers : des balades pour tous et des animations

La grande place du Bourg sera le point de départ et d'arrivée des parcours. Départs échelonnés des **balades** pour tous :

- La rando'cool/7 km - 2h,
- La rando du lève-tôt/16 km - 3h,

- La cyclo'cool/18 km - 2h (en partenariat avec l'association « Maillon cyclo club »),
- La Rando'minots pédestre (pour les moins de 10 ans) 3 km - 1h30,
- La loco pour emmener la rando'minots sur leur lieu de départ, mais aussi pour ramener les fatigués.

Le **marché de producteurs** de pays (producteurs locaux de viandes, maraîchers d'Eysines, confrérie de la pomme de terre, fromagers, viticulteurs, etc.), sur la grande place, propose à la vente des plats préparés pour partager un déjeuner de denrées artisanales. En 2016, 600 repas ont été vendus sur la place.
Le **troc plantes** est aussi présent sur la place.

3 – Impact attendu de la 13e édition du Raid des maraîchers

1 700 participants ont été dénombrés l'an dernier pour les 12 ans du Raid des maraîchers, qui connaît une popularité croissante qui ne ternit en rien sa philosophie, entre découverte de la zone maraîchère et pratique ludique et sportive. Le principe est le suivant : des promenades à pied ou à vélo dans la zone maraîchère d'Eysines et des communes alentour. Ponctuée d'arrêts, cette escapade printanière a pour but de faire découvrir la Vallée des Jalles où maraîchers et producteurs invitent à visiter leur exploitation. Cette manifestation est également un événement de plein air permettant de valoriser un espace paysager périurbain.

La ville d'Eysines œuvre depuis plusieurs années au développement de la production maraîchère sur le territoire du parc des Jalles. Différentes études ou projets sont menés en collaboration avec Bordeaux Métropole et le Département. Cet évènement fait partie des actions prévues dans le cadre du Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PPEANP).

Depuis 13 ans, le raid des maraîchers existe grâce à l'aide des producteurs locaux, le tissu associatif étant sensible à l'activité maraîchère. Le succès du marché de producteurs de pays renforce l'engagement de la ville sur les circuits courts.
Cette dynamique des collectivités associées aux acteurs locaux a permis de développer plusieurs Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) dans les villes du Parc des Jalles, des créations de postes d'ouvriers agricoles ainsi que le développement du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) « métiers du maraîchage » au sein de la Société d'intérêt collectif agricole (SICA) maraîchère.

4 – Partenariats

Participeront à la mise en œuvre et à l'animation : les associations sportives locales dans le périmètre du Parc des Jalles, l'association des jeunes maraîchers de la Jalle, les producteurs, les communes du parc des Jalles, les 2 AMAP eysinaises, la « Confrérie de la pomme de terre », les jardins familiaux, la Chambre d'agriculture.

5 – Modalités de communication

La communication sur cette manifestation se fera au moyen des supports suivants : affiches abribus pôle/tram, sucettes du réseau municipal, et réseau partenariat avec notre afficheur 50 faces sur l'agglomération, distribution affiches et programmes dans les commerces de la métropole et points relais, site web de la ville, article dans le magazine de la ville, Facebook, dossiers et communiqués de presse, « rendez-vous » de Bordeaux Métropole, objets publicitaires remis aux participants, Bordeaux 7 (2 annonces), partenariat avec Transports Bordeaux Métropole (TBM) avec mise en valeur des déplacements doux + information dans les « bons plans info TBM.com » + 350 faces de diffusion des bornes d'informations voyageurs.

L'édition 2017 du Raid des maraîchers valorisera la biodiversité, les circuits courts de distribution, le patrimoine historique de la vallée maraîchère, la gastronomie locale avec les dégustations chez les producteurs.

6 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune d'Eysines a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre du « Raid des maraîchers », pour un montant total de 63 500 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2016/0271 du 29 avril 2016	7 000 €

Délibération n° 2015/0293 du 29 mai 2015	6 500 €
Délibération n° 2014/0319 du 27 juin 2014	6 500 €
Délibération n° 2013/0492 du 28 juin 2013	6 500 €
Délibération n° 2012/0373 du 25 mai 2012	7 000 €
Délibération n° 2011/0499 du 24 juin 2011	15 000 €
Délibération n° 2010/0353 du 28 mai 2010	15 000 €

7 – Budget prévisionnel pour 2017

La commune d'Eysines sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 7 000 €, ce qui représente 35,70 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 19 610 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel 2017 (€ H.T.)				
DÉPENSES	**Montant**	**RECETTES**	**Montant**	**%**
Fête et cérémonie	2 500	Bordeaux Métropole	7 000	35,70
Communication – Impression	8 500			
		Commune d'Eysines	12 610	64,30
Alimentation	1 400			
Prestations	4 260			
Coût du personnel	2 550			
Transport – Frais d'organisation	400			
Total Dépenses	**19 610**	**Total recettes**	**19 610**	**100**

Cette manifestation figure dans le contrat de codéveloppement 2015-2017 sous la fiche action n° C031620011-17 intitulé « Soutien au raid des maraîchers ».

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « communication animation ».

8 – Principaux indicateurs financiers du Raid des maraîchers

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Charges de personnel / budget global	2 550 €	3 650 €	6 500 €
% de participation de BM / Budget global	35,70 %	36,25 %	40,63 €

9 – Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 7 000 € fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune d'Eysines. Ce budget devra être transmis à Bordeaux Métropole le 31 octobre 2017 au plus tard.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

10 – Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26 applicable aux Métropoles,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2015-2017 (fiche action n° C031620011-17),

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

VU le dossier de demande d'aide du 10 mars 2017 présenté par la commune d'Eysines,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant les espaces naturels et agricoles ainsi que pour préserver la biodiversité.

DÉCIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 7 000 € est attribuée à la commune d'Eysines pour l'année 2017 au titre de l'organisation de la 13e édition du Raid des maraîchers.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **29 MAI 2017** **PUBLIÉ LE :** **29 MAI 2017**	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée, Madame Béatrice DE FRANÇOIS